



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Transit de poids lourds

Question écrite n° 38850

Texte de la question

Mme Aude Luquet interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur la lutte contre les nuisances du trafic de poids lourds. Si le transport de marchandises ne représente qu'une vingtaine de pour cent du trafic routier, son impact acoustique est six à sept fois supérieur à celui des véhicules particuliers, sans compter la pollution atmosphérique qu'il engendre et l'usure plus rapide des routes qu'il entraîne. Face à des entrepôts logistiques qui se multiplient, il convient de prendre davantage en compte les nuisances que ceux-ci engendrent en déversant sur les routes, notamment départementales non prévues à l'origine pour absorber un tel trafic, des flux de poids lourds qui viennent aussi traverser du jour au lendemain les villes et villages avec les nuisances que cela entraîne. Ainsi, elle lui demande comment le ministère entend mieux prendre en compte et encadrer le trafic de poids lourds pour garantir sérénité et sécurité aux citoyens qui le subisse.

Données clés

Auteur : [Mme Aude Luquet](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38850

Rubrique : Nuisances

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mai 2021](#), page 4052

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)